

Si vous êtes clients à la BANQUE NATIONALE, lors d'un premier paiement par Internet, il faut ajouter une facture. Voici les étapes à suivre.

Étape 1:

Nom du fournisseur = service de garde

Catégorie = toutes les catégories

Étape 2:

Ajouter le fournisseur COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS (SERV. GARDE) qui se retrouve à la deuxième page.

Étape 3:

Inscrire le N° de référence qui se retrouve sous vos coordonnées qui sont imprimées sur l'état de compte de votre enfant. Ce numéro de référence a 18 chiffres et doit être entré sans espace, il est unique (un par parent par enfant). Ce numéro étant variable, il doit être saisi lors de chaque paiement.

*À noter que les relevés fiscaux seront émis selon le numéro de référence entré.*

Étape 4:

Confirmation de l'ajout du fournisseur COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS (SERV. GARDE)

Si vous êtes membres de la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS, lors d'un premier paiement par Internet, il faut sélectionner paiement de facture et ensuite ajouter une facture. Voici les étapes à suivre pour terminer le processus.

Étape 1:

Nom du fournisseur = des découvreurs

Catégorie = Garderies, CPE et centre jeunesse

(cliquer sur rechercher)

Étape 2:

Sélectionner le fournisseur Commission scolaire des Découvreurs - Service de garde.

Étape 3:

Inscrire le N° de référence qui se retrouve sous vos coordonnées qui sont imprimées sur l'état de compte de votre enfant. Ce numéro de référence a 18 chiffres et doit être entré sans espace, il est unique (un par parent par enfant). Ce numéro étant variable, il doit être saisi lors de chaque paiement.

*À noter que les relevés fiscaux seront émis selon le numéro de référence entré.*

Pour l'instant, le paiement par Internet est accessible pour les clients de la Banque Nationale et pour les membres des Caisses populaires Desjardins.